

Stationnement des véhicules « à cheval » sur 2 emplacements.

Lorsque vous laissez votre voiture, veillez à ne jamais gêner les autres automobilistes ou piétons. Le marquage sur la chaussée a pour fonction de guider l'utilisateur.

Le Code de la route renseigne sur les droits et les devoirs de l'automobiliste lorsqu'il conduit mais il impose également des consignes en ce qui concerne le stationnement.

Le stationnement à cheval sur 2 emplacements matérialisés, est passible d'une contravention à l'article R 417-6 ou R 417-10 du code de la route.

(Soit 35€ d'amende).



Police Municipale

Le PAPI et les Berges de la Florière ... Série 2

Léger historique : La série 1 concernait, dans le cadre du PAPI d'intention (Programme d'Actions en Prévention des Inondations), l'action n° 29 engagée par la Commune de Taradeau avec l'appui du Conseil Départemental, sur le programme de restauration morphologique des berges de la Florière.

Cette nouvelle série, dont le producteur est le SMA (Syndicat Mixte de l'Argens), Maître d'Ouvrage de l'aménagement du bassin de l'Argens, comprendra plusieurs épisodes dont celui relatif à l'Action dénommée n° 47, afin d'entrer dans une phase active de travaux qui, aux dires des ingénieurs et autres responsables, pourraient débuter en 2020 !!! Eh oui, dix ans déjà...

Cette année a vu se dérouler les multiples études de Diagnostic, fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau, modélisation hydraulique, enjeux floristique et faunistique présents en zones inondables, fonctionnement biologique dans le lit majeur, etc...

Le 14 novembre dernier a eu lieu le Comité de Pilotage n° 2 au cours duquel ont été présentées les conclusions des diverses études et exposés les niveaux de restauration possibles. Deux scénarios d'aménagement seront proposés au cours du prochain Comité prévu le 24 janvier prochain.

Les projets de travaux devraient se dérouler durant l'année 2019 concomitamment avec les dépôts des divers dossiers d'autorisation. Les premiers coups de pioche sont envisagés pour mi-2020 pour une durée d'environ 18 mois.



EXERCICE DE CRISE INONDATION.

Le 16 novembre dernier les élus ont participé à un exercice avec 6 autres communes du bassin versant de l'Argens. Cet exercice a permis de tester les procédures, les planifications, les organisations ainsi que le caractère opérationnel du déclenchement et de la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (PCS).

